

ANCÊTRES INC.

AFFAIRES DE FAMILLE

AFFAIRES D'ARGENT

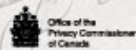


UN FILM DE JULIA CREET

FINANCEMENT DE RECHERCHE FOURNI PAR



Conseil de recherches en sciences humaines du Canada



Office of the Privacy Commissioner of Canada



Les Faits

Julia Creet, Directrice / Réalisatrice (2017, 56 mins. HD)

Si les sujets suivants vous intéressent, cet atelier et ce film sont pour vous !

- **La généalogie**
- **Le contrôle et l'accès à vos données personnelles**
- **Les risques concernant la protection de votre vie privée**

LES FAITS

- FamilySearch est la plus grande banque de données généalogique à *but non lucratif* du monde. Ancestry.com est la plus grande banque de données généalogique à *but lucratif* du monde. Ils partagent et échangent des données à grande échelle.
- 25% des Américains se sont inscrits sur le site web FamilySearch. Ce site est contrôlé et exploité par l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours à des fins de baptêmes posthumes.
- Les banques de données ont été compilées essentiellement à partir de données provenant d'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord. C'est lors du recensement de 1865 aux États-Unis que les familles d'origine africaine apparaissent pour la première fois dans les données.
- Plus de 12 millions de personnes ont acheté leur profil génétique auprès de compagnies commerciales de déchiffrement d'ADN.
- L'industrie généalogique a explosé au cours des 5 dernières années. Ancestry.com a été racheté en octobre 2012 pour une valeur de 1,6 milliard de dollars. Sa valeur marchande fut estimée à 3 milliards de dollars en 2017.
- Les règlements de protection des informations confidentielles varient grandement entre les sites généalogiques, qu'ils soient commerciaux ou publics.
- Des cas récents impliquant la police ont mis à nu les risques que fait peser l'ADN sur la protection de la vie privée. On s'attend à ce que la police fasse un usage accru des banques de données généalogiques publiques.
- Les compagnies à but lucratif vendent leurs banques de données à des sociétés de marketing et de recherche qui leur sont affiliées, parfois avec le consentement de leurs clients et parfois sans.
- Les compagnies peuvent en tout temps modifier leurs règlements de protection des données de leurs clients sans notifier ces derniers.
- Des compagnies généalogiques aux États-Unis font l'objet d'enquêtes diligentées par le Federal Trade Commissioner pour violation des règles de protection de la vie privée.
- L'industrie édicte pratiquement ses propres règles. Les plus grosses compagnies ont consenti à se conformer à des dispositions de protection des données personnelles recommandées par le Future of Privacy Forum. L'industrie demeure toutefois non réglementée. Des dispositions de protection des données des clients applicables dans un pays ne le sont pas nécessairement dans d'autres.

DISPONIBLE MONDIALEMENT EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS - VIDÉO À LA DEMANDE

Des ateliers gratuits sur la généalogie et la génétique sont proposés.

www.juliacreet.com

Pour les dernières nouvelles sur la génétique et la généalogie :

Facebook / @pastproductions/ Linked In/ Julia Creet Twitter/@Creet5